

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 39

Artikel: Les anniversaires du mariage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- *Se te tè tsandze ein gremelietta,
La biletta qu'a adi fra
Te sari la lena crasetta
Que clière la nè lè vòodà!*
- *Oh! ma Suzon! se te tè fà
Lena rodzetta,
Mè son biau cergno²⁾ mè fari,
Et l'eintodri!*
- *Mà, se ton cergno m'eintortolie,
Po tot cein te mè tindri pas
Quemet la rita la quenolhie,
Et mè fari roàsta, tot drà!*
- *Oh! ma Suzon! se te tè fà.
La jlliau à z'aoelhie,
Lo prevolet ie mè fari,
T'eimbranser!*
- *Va pi! t'a bi tè cràre cràno,
Jamé te porri m'aveintà.
Le sari l'ègoèe dào tsàno,
Lo pucheint àbro dào seindà!*
- *Oh! ma Suzon! se te tè fà
Tsàno do fràno,
Mè lo lhiro³⁾ ie mè fari
Po grapelhi!*
- *Se t'i la pllianta que grimpelhie,
Su mè te porri pas fondà...
Tòtá málàda, pòara felhie,
A l'hèpètau l'ài vé entrà!*
- *Mà Suzon! tè làseri pas,
Lo, tieu mè pelhie!
Ie l'amo tráo! Málzdo sari
Po tè guèri!*
- *Mà quand te passeri la porta,
Viveinta, crái pas mè trovà.
Lè dzein plliorerant! Sari morta
Et cutscha, biéva dein lo v⁴⁾!*
- *Oh! ma Suzon! se te tè fà
La pòura morta,
Lo cemétiro mè fari.
Dinse fari!*
- *Po sti coup, comeinço à craire
Que cein n'è pas pò badenà,
Et ton vesàdzo d'amou clière,
Preinds mon bais, biau tsermala!*
- *A mon tieu, quin bin te mè fà,
Mà de tè vère,
Dza tè z'etaile, Suzeli,
L'ant bin pàli!*

Marc à Louis.

¹⁾ lézard ; ²⁾ halo ; ³⁾ lierre ; ⁴⁾ cerceuil.

LES ANNIVERSAIRES DU MARIAGE

Le *Journal de Nyon* a trouvé dans de vieux papiers la liste officielle que voici des anniversaires de mariage dans leur ordre de progression. Bien des intéressés la consulteront avec curiosité.

- 1 an — Noces de coton.
- 2 ans — Noces de papier.
- 3 ans — Noces de cuir.
- 4 ans — Noces de toile.
- 5 ans — Noces de bois.
- 6 ans — Noces de grenat.
- 7 ans — Noces de laine.
- 8 ans — Noces de bric-à-brac.
- 9 ans — Noces de soie.
- 10 ans — Noces de fer-blanc.
- 12 ans — Noces d'aluminium.
- 15 ans — Noces de cristal.
- 20 ans — Noces de porcelaine.
- 25 ans — Noces d'argent.
- 30 ans — Noces de perle.
- 35 ans — Noces de topaze.
- 37 ans — Noces de saphir.
- 40 ans — Noces de rubis.
- 50 ans — Noces d'or.
- 60 ans — Noces de diamant.

Et après ?...

Trop curieux. — Au guichet de la gare, une dame s'adresse à l'employé :

- Un billet, s'il vous plaît, Monsieur.
- Où allez-vous, Madame ?
- Qu'importe.
- Encore dois-je savoir...
- La dame furieuse.
- Eh bien, je vais chez Isidore ! Là, êtes-vous content ?

LA DÉPOPULATION DES CAMPAGNES

(Suite.)

Autrefois, les femmes étaient aussi plus nombreuses au village qu'aujourd'hui. Les villes, moins populeuses et moins raffinées, demandaient moins de cuisinières, de femmes de chambre et de bonnes d'enfants.

Pourtant, les filles, même de bonne maison, allaient fréquemment quelques années en condition, « pour se perfectionner dans les bonnes mœurs », comme dit un vieux document. En général, elles n'y restaient que peu d'années et revenaient en bon âge pour se marier, car le village avait alors pour elle des charmes qu'elles croient n'y plus trouver.

J'ai encore souvenir des soirées d'hiver passées dans la grande cuisine éclairée par la lampe à huile et les flambées de l'âtre — dans quelques maisons, c'était le *craisu* sur son pied de bois tourné — rouets tournant sans relâche, pendant que les écoliers apprennent en criant à tue-tête les passages et le catéchisme.

Quand la dernière quenouille était filée, les échiveaux de fil mis en gros pelotons, prêts à être portés chez le tisserand, il fallait coudre à l'aiguille la toile de l'année précédente, ourler les draps, les chemises rugueuses, les *ménagères*, les *fleuriers*, qui iront dans l'armoire, augmenter la provision ou préparer de futurs trousseaux.

Dans la belle saison, les femmes et les filles participaient presque autant que les hommes aux travaux champêtres. Si, chez nous, elles ne fauchent pas, comme dans le canton de Berne, dans le Gros-de-Vaud, elles soignent et trayent les vaches, au vignoble on connaît leur travail. Aux fenaisons, aux moissons, la journée de travail commence souvent à 3 heures du matin. Mais cela n'empêchait pas de s'amuser ferme le dimanche. L'après-midi des jours de repos, la jeunesse dansait dans la salle communale, au son d'une musique composée d'une clarinette et d'un violon. Les danseurs donnaient un batz, ceux qui étaient riches ou généreux, deux ou trois batz pour la musique ; et comme le vin était moins cher qu'aujourd'hui, c'était vive la joie et les *mouffelines*. Mais si le battage au fléau a fait partir des jeunes gens au temps jadis — je l'ai entendu dire à des vieux quand j'étais gamin — le battage mécanique, le *mécanique*, comme on disait au commencement, a été la première cause de l'exode villageois, en supprimant une forte partie du travail de saison morte.

Les premiers battoirs étaient installés dans des moulins à eau, souvent éloignés, d'abord peu commodes et peu pratiques. Les paysans devaient fréquemment s'associer pour le charriage, et, avec 12 ou 15 personnes, on battait 4 à 500 gerbes par jour. Comme les fermes avaient un personnel habitué au fléau, on continua ce battage pour l'occuper les jours de mauvais temps. Mais les battoirs s'améliorèrent ; on en installa à manège et à vapeur. Il y a cinquante ans, et même plus récemment, suivant les localités, on battait encore en grange, les *petites graines*, avoine, orge, pois, etc., comme occupation d'intérieur. Mais les vieux batteurs disparurent peu à peu, les jeunes générations montrèrent peu de goût pour ce travail et les fléaux allèrent au grenier où les avaient déjà précédés les rouets de nos grand-mères. Le temps épargné par le battage mécanique permit des améliorations foncières, le parcours du bétail fut aboli, on défricha les haies, on fit des drainages. Puis le personnel occupé en saison morte diminua et beaucoup de villageois durent chercher d'autres occupations plus régulières, plus lucratives, ce qui leur fut d'ailleurs facilité par l'extension des chemins de fer, de l'industrie, etc. Alors l'agriculture manqua de bras dans la belle saison. On y remédia au moyen des machines, on simplifia les procédés de culture. Sans doute, que les agriculteurs aisés feront bien d'inculquer à leurs enfants le goût des travaux champêtres ; mais il faut aussi que les villageois qui doivent gagner leur vie, puissent le faire avec assez d'avantage pour ne pas émigrer. Nous sommes dans un temps où les progrès de tout espèce tendent à former chez les jeunes générations une constitution anatomique et physiologique particulière, celle d'être né fatigué

et d'avoir les côtes tournées en long ; or, pour les citoyens dotés de cette complexion curieuse et des plus fréquentes, les travaux champêtres n'auront jamais de poésie ni d'attraits. W. Baud.

GRANDSON SOUS LES COMTES DE SAVOIE

Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, avant 1378, écrit M. A. J. dans une des très intéressantes chroniques publiées par le *Journal d'Yverdon*, la ville de Grandson avait été entièrement détruite par un incendie. Les anciennes franchises ayant disparu, Amédée VIII, sur les sollicitations des nobles, des bourgeois et des habitants, accorda une nouvelle charte de franchises, reproduction presque textuelle de celle de Moudon. L'impôt de la toise des maisons est maintenu à deux deniers, à l'exception de celles du bourg même, taxées à six deniers. Une différence concerne les appels qui, au lieu d'être portés directement au comte, comme à Moudon, passent, pour Grandson, du mestral ou du vidomme au châtelain, puis au bailli de Vaud, avant que le comte en prit connaissance.

La construction du premier hôtel-de-ville de Grandson date du commencement du seizième siècle. A cette occasion, les villes de Berne et de Fribourg accordèrent chacune, en 1507, 50 livres, plus un cadeau de 10 écus par ville et une fenêtre à leurs armes, en 1521.

MA MAMAN ET MA FEMME

Au lever du rideau, la scène est vide. On entend un coup de sonnette, un bruit de voix et Suzette introduit Mme Morel, personnage d'âge mûr, distinguée.

Suzette. — Votre coup de sonnette m'a toute remuée, Mme Morel, je croyais que c'étaient eux qui arrivaient.

Madame Morel. — Vous attendez quelqu'un, à ces heures ?

Suzette. — Mais oui, mon fils et puis sa femme qui reviennent de leur tour de noces, donc...

Mme Morel. — Votre fils est marié ?

Suzette. — Eh, monteh, vous ne le saviez pas ?

Mme Morel. — Comment voulez-vous que je le sache ? Je sors si peu et je vous vois de sept en quatorze.

Suzette. — Bien sûr qu'on ne peut pas toujours être par les chemins. — Oui, mon fils s'est marié le 8 de ce mois. Oh ! on n'a pas fait tant de ces affaires, vous comprenez. A présent, on ne fait plus de ces tire-bas comme dans le temps...

Mme Morel. — Et qui a-t-il épousé. Une jeune fille d'ici ?

Suzette. — Ouah ! Il a pris une demoiselle. Il l'a connue en allant à son bureau, à Montreux ; elle travaillait dans un magasin...

Mme Morel. — Ses parents habitent Montreux ?

Suzette. — Oh, elle n'a plus de parents qu'une vieille tante qui était, je pense, toute contente de se débarrasser d'elle... Mais, asseyez-vous, Madame Morel, vous restez là plantée.

Mme Morel. — Non, non, je veux partir, puisque vous attendez quelqu'un. Je reviendrai une autre fois.

Suzette. — Oh, j'attends... je les attends, mais, avec ces gens qui ne disent pas les heures, on ne peut pas savoir quand ils veulent s'amener. Restez seulement, vous partirez quand ils viendront. Le temps me paraît moins long. (*Elle soupire.*)

Mme Morel. (*S'asseyant.*) — Mais vous n'avez pas l'air à noce, vous. Est-ce que vous étiez contre ce mariage ?

Suzette. — Pas plus contre ce mariage que contre un autre. Moi, je trouve que mon fils n'avait pas besoin de se marier. Est-ce qu'il n'était pas bien comme ça ? Est-ce que je ne lui suffisais pas, moi ?

Mme Morel. — Oh, Suzette, vous vous êtes bien mariée, vous ? C'est la loi du monde. Il faut la subir ; nos enfants font comme nous.

Suzette. — La loi, la loi. Ce n'est pas une raison, parce qu'on a mal fait, que nos enfants fassent comme nous. Je lui disais assez à mon fils : « Ceux qui se marient font bien, mais ceux qui ne se marient pas font mieux ».

¹⁾ Pièce vaudoise en 1 acte. — Montreux, Imprimerie commerciale, J. Buffat.